

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-13

CONTENTIEUX DES INTERVENTIONS FINANCIERES AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par délibération du 16 octobre 2006, le Conseil Général a attribué au Comité Départemental du Tourisme une subvention de 89 203,50 €H.T au titre des actions de promotions du tourisme de proximité.

L'annulation de cette délibération est demandée au Tribunal Administratif par le Conseiller Général François BONHOMME arguant d'un rapport d'intérêt et des règles de concurrence.

Le débat est engagé devant le Tribunal Administratif auprès duquel le Conseil Général oppose une nouvelle délibération rectificative du 29 janvier 2007.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte des mesures conservatoires prises pour la défense des intérêts départementaux ;
- décider d'intervenir en défense devant le Tribunal Administratif dans l'instance « François BONHOMME c/ Conseil Général de Tarn-et-Garonne n° 06-4941 »
- m'autoriser à ester en justice pour le compte du Conseil Général et mandater Maître Jean COURRECH avocat à Toulouse, chargé d'une mission d'assistance et de représentation juridiques.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-13

**CONTENTIEUX DES INTERVENTIONS FINANCIERES
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 29 janvier 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte des mesures conservatoires prises pour la défense des intérêts départementaux ;
- Décide d'intervenir en défense devant le Tribunal Administratif dans l'instance « François BONHOMME c/ Conseil Général de Tarn-et-Garonne n° 06-4941 » ;
- Autorise Monsieur le Président à ester en justice pour le compte du Conseil Général et mandater Maître Jean COURRECH avocat à Toulouse, chargé d'une mission d'assistance et de représentation juridiques.

Pour l'adoption : 8 voix

Avis contraire : néant

N'a pas pris part au vote : 1 (F. Bonhomme)

Adopté.

Le Président,